



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 11 février 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **4 février 2016.**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Guy **DEGREFF**, Frédéric **FAUCHARD**, Anne **LAURENT**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Isabelle **KESTEMAN**, Gaëtan **HOCHART**. Gontrand **DELASSUS**

Étaient excusés :

Jean-Luc **COIFFARD** a donné pouvoir à Isabelle **KESTEMAN**
Hélène **DEGREFF** a donné pouvoir à Guy **DEGREFF**

Timothy **KING**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétariat de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2016

Administration :

- Information sur les Agences Postales Communales
- Convention relative à l'implantation d'une Agence Postale Communale à Persac
- Dossier de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Approbation des tarifs Municipaux 2016
- Approbation des subventions aux associations 2016
- Effacement de créances

Questions diverses :

- Restauration et reliure des registres
- Lutte contre la pollution visuelle sur l'ensemble de la commune
- Adhésion de la commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne

Début de la séance 20 h 00.

Du fait de la fermeture annoncée de la poste de Persac, la commune envisage l'accueil d'une Agence Postale en Mairie.

Aussi, la séance a commencé par l'intervention de Michel CONDET et Mourad ZOUGAN, délégués aux Relations Territoriales pour la Vienne du Groupe la Poste, qui présentent leur projet et répondent aux questions des conseillers.

La diminution du volume du courrier, en particulier, l'évolution des techniques et des pratiques obligent la Poste à se réorganiser. Les mairies sont des lieux stratégiques pour accueillir ce nouveau fonctionnement. Cette mutualisation des services publics est bien accueillie au sein de la population et elle permet également de maintenir un service de proximité dans les communes rurales.

L'agence postale communale propose au public des produits et services suivants :

- Produits et services postaux (affranchissement, timbres,...)
- Services financiers et prestations associées (retrait espèces sur compte courant postal, mandat cash,...)
- Produits tiers (vente de produits, services de téléphonie « la Poste Mobile »,....)

L'accueil de la poste est tenu par un employé communal. La Poste s'engage à fournir à l'agent territorial chargé de la gestion de l'agence postale communale une formation adaptée. Cette dernière peut être élargie aux trois membres du service administratif.

En contrepartie des prestations fournies par la commune, la Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1.127 € durant la durée, renouvelable une fois de la convention.

Pour la bonne intégration de l'activité postale dans l'accueil de la mairie, un accompagnement aux travaux facturés jusqu'à un montant de 20.000 euros est confirmé. Il pourra concerner notamment du mobilier, du câblage, de l'éclairage, de la peinture, un système d'alarme, du cloisonnement. La commune reste le maître d'ouvrage. La confidentialité sera prise en compte lors de l'aménagement des locaux.

La poste prévoit de mettre à disposition de la commune une borne tactile permettant au public d'accéder aux informations relatives aux produits et aux services de la Poste ainsi qu'aux autres services publics.

Une convention définissant les engagements de chacun sera établie.

La définition des plages d'ouverture sera à la main de la municipalité.

L'ancien bureau de poste, estimé par les services des domaines, sera mis en vente. La commune bénéficiera de l'information en priorité.

Michel CONDET et Mourad ZOUGAN quittent la salle de réunion après avoir répondu à diverses questions.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité,

Information sur les Agences Postales Communales

En fonction de tous les éléments qui ont été débattus, le maire demande au conseil d'émettre un avis sur l'accueil d'une agence postale sur la commune de Persac. Il rappelle que cette convention permettra de maintenir le service postal au sein de Persac durant les 18 années à venir ; que l'équipe administrative sera renforcée par l'accueil à temps plein d'un agent aujourd'hui à mi-temps ; que la formation « Poste » sera donnée à tous, complétant ainsi leur palette de compétences au profit des administrés.

Bien que le choix offert à la municipalité se résume à accepter la fermeture du bureau de poste en fin d'année ou d'accueillir l'agence postale au sein de la mairie, il convient donc au conseil municipal d'émettre un avis sur la mise en place ou non d'une agence postale communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de façon à saisir le maintien d'un accueil postal à Persac et l'opportunité d'étoffer les effectifs tout en élargissant leurs compétences. *Délibération*

Convention relative à l'implantation d'une Agence Postale Communale à Persac

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à la création d'une agence postale communale, sous réserve de la prise en compte des engagements de la poste, lettre du 26 janvier 2016, précisés lors de la présentation. *Délibération*

Dossier de subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sont des subventions d'Etat attribuées aux collectivités éligibles. Elles visent à soutenir la réalisation d'investissements, ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commune est éligible pour un taux de 20 à 35% (plafond de subvention 150.000€). Persac bénéficie d'une bonification de 5% au titre des dépenses d'équipement.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 février 2016. Le nombre de dossiers par collectivité n'est pas limité.

Des travaux prévus au budget primitif 2016 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- protection du bâti d'intérêt collectif
- opération cimetière
- mise en conformité accessibilité
- dépenses de fonctionnement (*études pour travaux éligibles à DETR*)
- création de réserve incendie
- réseau assainissement
- investissement pour maintien du service public

Des devis ont été demandés pour différents projets.

Il convient donc de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention au taux maximum du total des travaux pour ces opérations.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR. *Délibération*

Approbation des tarifs Municipaux 2016

• Présentation des Tarifs Municipaux

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2015	2016	2015	2016
=				
LE CAMPING (tarif journalier)				
Adulte	1,00	1,00	1,00	1,00
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50	0,50	0,50
Emplacement	2,00	2,00	2,00	2,00
Branchement électrique	2,00	2,00	2,00	2,00
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	40,00	45,00	45,00	50,00
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	8,00	10,00	8,00	10,00
Cartes journalières ordinaire	5,00	6,00	5,00	6,00
SALLE DES FETES				
Vin d'honneur	80,00	80,00	100,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	160,00	160,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	240,00	240,00
LA SALLE DE MUSIQUE				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	30,00		
Location chaque séance professeur	10,00	10,00		
LE CENTRE D'ACCUEIL				
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	50,00	65,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL				
LE MATERIEL				
Table 2 m	2,00	2,00		2,00
Plateau 4 m	3,00	3,00		3,00
Banc	1,00	1,00		1,00
Chaise	0,50	0,50		0,50
LES BATIMENTS				
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	180,00	180,00
La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	270,00	270,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	30,00		30,00
LE PRESBYTERE				
Loyer annuel	0,15	0,15		0,15
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession perpétuelle - prix du m ²	30,00			
Concession centenaire - prix du m ²	25,00			
Concession trentenaire - prix du m ²	0,00	75,00		75,00
Concession cinquantenaire - prix du m ²	20,00	100,00		100,00
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	350,00		350,00
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00		150,00
L'ASSAINISSEMENT				
Taxe sur l'eau consommée	0,55	0,60		
Abonnement Annuel	26,00	27,00		
Taxe de branchement	1000,00	1000,00		

Pour chaque réservation de sites communaux, une caution sera demandée :

- 500,00 € pour la location de la salle des fêtes et la halle touristique
- 300,00 € pour la salle polyvalente du centre d'accueil.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Les durées des concessions ont été modifiées, il convient de prendre une délibération modificative. Le règlement du cimetière est en cours de modification.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

• **Présentation des locations Tentes de Plein Air**

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES	MAIRIES LIMITOPHES (+ CCL)	PARTICULIERS PERSACOIS
8 m x 5 m	80,00	120,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00	160,00
Les deux	150,00	225,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	20,00	20,00

Pour chaque réservation de tentes de plein-air, une caution sera demandée :

1 000 € pour la location d'une tente de plein-air

2 000 € pour la location de deux tentes de plein-air

Le forfait à la semaine ira du vendredi au vendredi suivant sous réserve des disponibilités du matériel et des employés communaux.

Pour les particuliers « Persacois » la location sera limitée dans le temps à des périodes d'une semaine maximum. Le règlement sera ainsi révisé.

Accord du Conseil Municipal, avec 1 abstention et 11 pour. Délibération

Approbation des subventions aux associations 2016

Le conseil demande de modifier la présentation. Il serait préférable que la partie subvention et la compensation accordée au titre des dépenses de fluide et d'énergies soient détaillées pour l'Association Communale de Chasse Agréée, l'Association Sportive Persacoise et la Maison Pour Tous.

• **Présentation des subventions aux associations**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		2015	2016
Associations à caractère sportif		3 175,00	3 075,00
Association Communale de Chasse Agréée		200,00	100,00
	<i>Compensation Paiement Fluides</i>	0,00	100,00
Association de Pêche Locale "La Perchaude"		100,00	100,00
Association Sportive Persacoise		2 600,00	100,00
	<i>Compensation Paiement Fluides</i>	0,00	2 500,00
Compagnons de la Blourde		100,00	100,00
Club de Vénérie Souterraine de la Roche Marquise		100,00	0,00
Comité d'organisations de Manifestations Cyclistes (COMC)		75,00	75,00
Associations à caractère culturel		3 286,00	3 620,00
Bibliothèque pour Tous		100,00	0,00
Clé de Sol Persacoise		100,00	100,00
Anciens Combattants (FNACA)		100,00	100,00
Eveil des sens		0,00	100,00
Maison pour Tous		2 600,00	100,00
	<i>Compensation Paiement Fluides</i>	0,00	2 500,00

Ecomusée du Montmorillonnais (0,55 € x 851 habitants pour 2016t)	136,00	470,00
Paroisse	100,00	100,00
Les Amis de la Mothe	100,00	100,00
Passeurs de Mémoire	50,00	50,00
Associations à caractère scolaire	2 951,00	3 128,00
Association des Parents d'Elèves	100,00	200,00
Coopérative Scolaire - Fournitures scolaires	2 274,00	2 274,00
Association du Réseau d'Ecoles Rurales Vienne Gartempe	500,00	500,00
Chambres de Métiers pour Cours aux Apprentis	77,00	77,00
MFR des Charentes à Richemont (16)	0,00	77,00
Associations à caractère social	3 757,00	3 864,00
Secours Catholique	100,00	100,00
ADMR (1,90 € x 851 habitants pour 2016)	1 700,00	1 700,00
Association de Donneurs de Sang du Lussacois	100,00	100,00
Aide Alimentaire Cantonale (0,86 € x 851 habitants pour 2016)	770,00	732,00
AFM Téléthon	100,00	100,00
Association Française des Scléroses en Plaques	100,00	100,00
Association FSL 86 (Fonds de Solidarité pour le Logement)	180,00	180,00
La Maison des Familles	50,00	100,00
Association des paralysés de France	100,00	0,00
Banque Alimentaire De la Vienne (0,12 x 851 Habitants pour 2016)	107,00	102,00
Croix Rouge Française	100,00	100,00
Ligue Contre le Cancer	100,00	100,00
Restaurant du Cœur	150,00	150,00
Association Bien Vivre (EHPAD hôpital MONTMORILLON)	0,00	100,00
Secours Populaire	100,00	100,00
Solidarité Paysans "Région Poitou Charentes"	0,00	100,00
Associations à caractère général	100,00	100,00
Avenir 147	100,00	100,00
Subvention exceptionnelle	600,00	0,00
JPCL	600,00	0,00
TOTAL (article 6574)	13 869,00	13 787,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sous réserve de modifier la présentation. Délibération

Effacement de créances

Le maire expose une situation qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur de créances de cantine :

Le juge par décision du 19/11/2015 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille Il convient d'effacer les créances produites au dossier à savoir :

- 50,00 € sur le budget Principal.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Restauration et reliure des registres

Des devis ont été demandés auprès de Madame BETOUX pour la restauration de registres d'état civil endommagés et dont nous avons l'obligation de bonne conservation.

- Restauration ⇒ 600€ TTC le registre
9 registres sont concernés.

Au même titre que les registres d'état civil, Isabelle KESTEMAN informe que la reliure des registres regroupant les délibérations est désormais obligatoire. Les communes de moins de 1000 habitants sont tenues de relier ces registres au moins tous les 5 ans. Un devis est en cours.

Ces montants seront inscrits sur le budget principal 2016.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Lutte contre la pollution visuelle sur l'ensemble de la commune

La pollution visuelle est l'ensemble des dégradations infligées au paysage, sur le territoire public ou privé.

Une action va être menée sur les points noirs de « pollution visuelle » de la commune en concertation avec la population.

Le périmètre concerné sera celui principalement en lien avec le stockage de déchets pouvant générer une pollution. Les endroits les plus sensibles, aujourd'hui, ont été recensés.

L'établissement d'un calendrier d'actions est proposé.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal souhaite alerter la population sur ce problème en organisant une campagne de sensibilisation afin de diminuer ces impacts (Gazette, rassemblement des associations, ...).

Le projet d'une « Randonnée Nettoyage » est suggéré.

Adhésion de la commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne

Lors de sa réunion du 8 décembre 2015, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE, à l'unanimité, a donné son accord sur l'adhésion de la commune de l'Isle Jourdain au syndicat.

Les communes membres doivent se prononcer sur cette adhésion.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

TOUR DE TABLE

Les points soulevés en « tour de table », sauf urgence, seront traités en réunion ouverte des adjoints **le jeudi 25 février à 20h00.**

**Isabelle KESTEMAN*

Le Pays Montmorillonnais co-organise, avec le Centre d'Entreprises et d'Innovation, le concours Créa'Territoires, afin de mettre à l'honneur les entreprises locales et d'encourager les initiatives de création et de développement d'entreprises.

Informe que dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes, 8 communes ont demandé à s'y rattacher.

**Jean-Luc COIFFARD* serait favorable à une commission qui détermine les priorités entre les choix de création ou de réhabilitation des différents chemins.

**Frédéric FAUCHARD*

L'ASP invite les élus à participer au repas choucroute qui aura lieu le 27 février 2016.

La commission Intercommunale d'Aménagement Foncier s'est réunie dernièrement. Ses membres l'ont confirmée comme interlocutrice de « SNCF Réseaux ».

**Guy DEGREEF*

Cessera son activité au 1^{er} juillet 2016. Il recherche actuellement un remplaçant et demande à la commune d'étudier une collaboration possible (reprise de cabinet, offre de loyer attractive).

**Mailys CHABRUN*

Souhaite participer à la réflexion de l'aménagement de la place.

**Régis SIROT*

Suggère l'idée de la création d'un city-park.

Le dossier pour la création d'un parking poids lourds est problématique, du fait du montage financier initial, qui obligerait Monsieur GUINET à rembourser la totalité de son acquisition (terrain et bâtiment) avant tout transfert.

Un projet de réfection du chemin d'accès à la Planche doit être défini.

Fin de la séance 23h30.